



L'éclairage

Éclairer votre commerce ne permet pas seulement de mieux voir, c'est aussi un outil marketing. L'éclairage influe sur le client, sa perception du produit et de l'espace. Bien conçu, il apporte aux produits une mise en valeur qui participe à l'acte d'achat.

Mais l'éclairage peut également fortement impacter les factures énergétiques !

En adoptant un matériel et une conception efficaces, il est possible d'améliorer l'attrait de son commerce et de diviser par deux votre consommation.

LE SAVEZ-VOUS ?

Éclairage extérieur :

Un décret vise à réduire la consommation d'énergie pour certains types d'éclairage (façades, parkings, parcs et jardins). Ces prescriptions ne s'appliquent toutefois pas à la publicité lumineuse, ni aux enseignes lumineuses. En cas de non-respect des dispositions pour les bâtiments concernés, l'autorité administrative compétente peut prononcer une amende au plus égale à 750 €. **Décret n°2011-831 du 12 juillet 2011.**

Un encadrement plus strict des publicités extérieures, enseignes, est prévu dans la loi Grenelle 2, avec des dispositions relatives à la taille des enseignes ou des publicités extérieures, ou l'obligation d'éteindre les enseignes la nuit, de 1 heure à 6 heures du matin. **Décret n°2012-118 du 30 janvier 2012.**

Éclairage du lieu de travail :

Les locaux de travail doivent disposer, autant que possible, d'une lumière naturelle suffisante. Pour rappel, le Grenelle Environnement impose la suppression des lampes à incandescence. **Articles R.4223-1 à R.4223-12 du code du travail.**

REPÈRES

À l'échelle nationale, l'éclairage représente 10 % de la consommation électrique annuelle (40 TWh) et l'éclairage des commerces en représente presque le quart (9,5 TWh).

L'éclairage représente 20 à 67 % de la facture d'électricité des commerces (80 % pour les commerces de vêtements).

C'est un poste sur lequel **des économies importantes en pourcentage sont possibles** (30 à 50 % selon l'ADEME), et ce **moyennant des investissements limités** comme remplacer vos lampes anciennes grosses consommatrices par de nouvelles lampes performantes en économie d'énergie.

Des lampes à iodures métalliques ou à brûleur céramique divisent par 4 la consommation d'énergie et durent 3 à 5 fois plus longtemps que les halogènes, sans perdre leur efficacité !

Des ampoules fluo compactes basse consommation (LBC) ont une durée de vie 6 à 7 fois supérieure et la lumière produite par une ampoule fluo compacte de 15 W correspond à une ampoule classique à incandescence de 60 W soit **33 % d'économie** !

Des néons LED consomment 70 % de moins qu'un néon classique !



NOS CONSEILS ET GESTES SIMPLES

■ **Dépoussiérez régulièrement vos éclairages** (au moins deux fois par an) pour conserver toute leur efficacité.

■ Profitez de la **lumière du jour** en aménageant judicieusement votre point de vente.

■ Simplifiez la gestion de l'éclairage en l'adaptant à la lumière naturelle. Grâce à l'**interrupteur crépusculaire**, une cellule photosensible permet le déclenchement automatique selon l'intensité lumineuse du lieu.

■ **Orientez les éclairages** vers les produits pour les mettre en valeur.

■ N'hésitez pas à **placer plusieurs interrupteurs** commandant différents éclairages afin d'allumer les lumières progressivement en fonction des besoins (et de la lumière naturelle).

■ Installez un **variateur de lumière**.

■ Installez des **détecteurs de présence** dans les réserves, sanitaires... (lieux à faible fréquentation) pour

n'éclairer qu'en cas de présence humaine ou des **minuteries** (10 à 30 €).

■ Pensez aux **horloges / programmeurs** qui vont vous permettre d'éteindre et /ou allumer l'éclairage selon un planning horaire défini au préalable. Une vitrine, une enseigne lumineuse ou un bloc sanitaire peuvent ainsi être éteints à partir du moment où vous estimez que plus personne n'en aura l'utilité.

■ Remplacez les projecteurs halogènes par des **projecteurs à iodure métallique** ou des **lampes fluo compactes basse consommation** (LBC) pour les vitrines et l'éclairage de mise en scène intérieure (cf. : les différents types de lampes).

■ Choisissez des **diodes électroluminescentes** pour les enseignes (cf. : les différents types de lampes).

■ Orientez-vous de préférence vers les **distributeurs de matériels électriques pour professionnels** (plus longue durée de vie que le matériel grand public) et exigez les marques nationales reconnues.

3 NIVEAUX D'AMÉLIORATION SONT POSSIBLES

1) Remplacement des lampes :

Il existe différentes sources éclairantes et types de lampes et il est essentiel que vous fassiez le bon choix en sachant interpréter les informations sur les emballages.

■ Optez pour des lampes de classe énergétique A (plus de 50 lumens/watt).

■ Privilégiez les sources dont le rapport lumens/watt est le plus élevé pour une bonne efficacité énergétique.

■ Choisissez des lampes ayant un indice de rendu de couleurs ou IRC supérieur à 80 (le symbole IRC est selon les cas appelé aussi CRI ou RA).

5 familles de sources éclairantes :

- L'incandescence
- L'halogène
- La fluorescence
- Les lampes à décharges
- La led



Types de lampe	Puissance (en Watt)	Indice de rendu des couleurs (IRC)	Efficacité lumineuse (en lumens par Watt)	Durée de vie économique (en heure)	Utilisation dans les commerces
Tubes fluorescents standards (T8)	18 à 58	5 à 76	64 à 80	8 000	À éviter
Tubes fluorescents haut rendement	18 à 58	85 à 98	73 à 103	12 000 à 16 000 (avec ballast électronique)	Très bon
Tubes fluorescents électroniques 16 mm (T5)	14 à 60	85 à 95	96 à 104	16 000 à 20 000	Excellent
Fluo compacts à culot à broche	5 à 70	85	50 à 87	12 000 à 15 000	Très bon
Incandescents classiques	40 à 400	100	11 à 19	1 000	À éviter
Halogènes tension normale (230 V)	25 à 500	100	13 à 20	2 000	Bon
Halogènes TBT (12V) dichroïque ou non	15 à 150	100	15 à 25	2 000 à 4 000	Bon
Sodium blanc	35, 50, 100	83	46 à 48	10 000	Excellent
Iodures métalliques à brûleur céramique	35 à 250	80 à 97	54 à 95	6 000 à 15 000	Excellent
Diodes (Led)		Blanches : environ 75 à 80	5 à 20	Supérieure à 60 000	Application purement décorative

2) Remplacement des luminaires :

Les avantages d'un remplacement complet :

- Un appareil neuf bénéficie de la garantie de l'utilisateur.
- Leur design est plus moderne.
- Il apporte une économie supplémentaire par rapport à un simple remplacement de lampes.

Pour la prestation, vous pouvez faire appel à un réseau d'installateurs « éco-éclairage » reconnus pour leurs compétences et les formations qu'ils ont suivies en éclairage (liste consultable sur www.eco-eclairage.fr). Ils seront à même de vous conseiller sur les meilleures solutions pour mettre en valeur votre magasin.

Les différents types d'éclairage :

- **Éclairage fonctionnel et balisage** : éclairage uniformément réparti pour bien voir en toute sécurité. Le balisage est là pour guider le visiteur et souligner l'espace.
- **Éclairage d'ambiance** : éclairage visant à rendre attrayants les produits en harmonisation avec l'architecture du commerce, le décor... L'ambiance générale est prédominante avec une possibilité de travailler différemment chaque espace selon les usages (accueil, banque, salle de travail...).

■ **Éclairage d'accentuation** : c'est en jouant sur les effets lumineux que l'on crée des éclairages d'accentuation. Ce type d'éclairage peut être programmé en fonction de scénarii pour animer l'espace de vente. Il existe aujourd'hui sur le marché des systèmes de contrôle pilotés par télécommande ou smartphone qui commandent l'allumage, l'extinction, la gradation et même l'orientation des sources de lumière.

■ **La façade** : les façades de magasins au-dessus des vitrines étaient autrefois éclairées par des projecteurs halogènes 300 et 500 W très énergivores. Les solutions d'éclairage actuelles, comme l'iodure métallique, permettent une mise en valeur des façades afin de maîtriser la quantité de lumière et par conséquent les coûts d'exploitation et de maintenance.

3) Remplacement de l'ensemble de vos éclairages :

Faites réaliser un **diagnostic éclairage** par un expert : celui-ci vous apportera toutes les solutions et préconisations pour améliorer la performance de l'éclairage de votre point de vente. Vous aurez ainsi les atouts en mains pour valoriser votre outil de travail et réaliser des économies.



POUR ALLER PLUS LOIN !

www.ademe.fr

Information sur l'éclairage dans les 3 rubriques suivantes : nos expertises, entreprises / monde et agricole, particuliers / éco-citoyens.

www.syndicat-eclairage.com

Tout savoir sur l'éclairage.

Plusieurs **dispositifs d'aide financière** sont proposés aux commerçants et artisans qui souhaitent réaliser des investissements pour réaliser des économies d'énergie, notamment en matière d'éclairage (cf. : fiche financements).

ILS L'ONT FAIT !

■ **Magaly KOZBER, Nouvel Hair à Lille**, a décidé d'améliorer la performance environnementale de son commerce suite à une reprise d'entreprise. Pour ce faire, un éclairage par LED a été mis en place. Cette action a été bénéfique car elle a pu réduire sa consommation d'énergie et donc les factures associées !

■ **Béatrice DUMINY, Direct Optic à Rosendaël** : « Après réalisation d'un diagnostic éclairage, j'ai effectué divers travaux : un nouvel éclairage établi d'après un plan défini au préalable à partir d'une étude et un nouveau tableau électrique. J'ai fait installer des spots avec des ampoules économiques et des plafonniers LED dans la surface de vente. Je me suis aussi intéressée à l'atelier où j'ai fait mettre des grilles avec une nouvelle génération de néons. L'intervention d'un spécialiste de l'éclairage a été nécessaire. Notre installation a été fiabilisée, mes produits ont été mis en valeur et ma boutique est plus attrayante ! » .